

## Teff Grass

P/E - octobre 2022

### Travail du sol

La graine de Teff Grass est très petite, c'est pourquoi il faut la semer dans le premier centimètre d'un sol qui devra être travaillé finement et roulé de préférence avant et après semi.

### Semis

Le semis du Teff Grass se fera entre le 15 Mai et la mi-Juillet. Pour un bon démarrage, la température du sol doit être de minimum 15°C et la pluviométrie suffisante. La dose de semences conseillée est de 10kg /ha. De plus, le Teff Grass peut être semé en association avec une légumineuse ou du trèfle.

### Fertilisation

Une fertilisation organique ou minérale est conseillée au semi et une autre de 30 UN après chaque exploitation dynamisera la pousse.

### Fauche

La première récolte se fera 6 à 8 semaines après le semi. Récolter en tout début d'épiaison favorise la quantité et la qualité du fourrage. Une fauche sera possible toutes les 4 semaines pour 2 à 3 TMS/ha et par exploitation.

### Pâturage

Il est préconisé de ne pas faire pâture en dessous de 5 cm et d'établir un pâturage tournant pour limiter le piétinement.



### LE TEFF GRASS, QU'ES AQUÒ ?

Le Teff Grass ou *Erragrostis* *Teff* est une graminée cultivée pour son grain comme céréale secondaire en Afrique. En France, il est utilisé comme dérobée estivale. Ce fourrage très appétant est capable de pousser à des températures supérieures à 35°C. Cependant, le Teff Grass est fragile aux gelées et supporte mal le piétinement.



**Coût de la semence 8 €/kg**

### Valeurs alimentaires 2022

		Val. énerg.		Val. azotée			Val. enc.	
Libellé	MS	UFL	UFV	MAT	PDIA	PDIN	PDIE	UEM
Unité	%	UF/kgMS		g/kgMS				UEM/kgMS
Sorgho F.	308	0,88	0,81	163	39	106	95	0,94

### Système INRA 2018 «SYSTALI»

Libellé	DT_N	AG	UFL_2018	UFV_2018	PDI	PDIA 2018	BPR	Nlref	EB_2018
Unité	%	g/ksMS	UF/kgMS		g/kgMS			Kcal/kgMS	
Sorgho F.	69	24	0,94	0,89	90	42	14	2,86	4493

## Vos interlocuteurs

Chambre d'agriculture du Lot

Pôle élevage 05 65 23 22 25

Rodolphe PUIG - 06 34 17 69 83

Conseiller spécialisé ovins - Animateur filières ovins/références  
r.puig@lot.chambagri.fr

[www.lot.chambre-agriculture.fr](http://www.lot.chambre-agriculture.fr)



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale dévolue au secteur agricole et rural CASDAK  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE  
Égalité Femmes

